

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AU COURS A L'INSTITUT FRANÇAIS

**a) Paiement des frais administratifs à la hauteur de 6 € par an est une condition d'inscription au cours**  
Le paiement est effectué lors de l'inscription au cours (si vous n'êtes pas détenteur de la carte IF Pass, ou la validité de votre carte a expiré).

**b) Carte membre l'IF PASS**

Chaque étudiant de l'Institut français doit être muni de la carte IF Pass avec le nom et une photo obligatoire. La carte IF Pass sert aussi de carte d'entrée dans les locaux de l'Institut français. Il est nécessaire de l'avoir sur soi lors de chaque visite du bâtiment pour pouvoir s'identifier. L'IF Pass est valable pendant un an à partir de la date d'adhésion.

**c) Paiement des droits d'inscription**

Le paiement des droits d'inscription ou l'établissement d'une garantie de paiement écrite doit être effectué avant le début des cours. Les modalités de paiement des droits d'inscription sont mentionnées dans la partie basse de la fiche d'inscription que l'étudiant gardera.

**d) Paiement sur facture**

Le paiement des droits d'inscription sur facture est possible uniquement pour les entreprises ou les travailleurs indépendants, après réception par le Service des cours de l'Institut français de Slovaquie (IFS) d'une commande, et ce au plus tard 3 jours avant le début du cours.

**e) Modalités de remboursement**

Les demandes de remboursements sont possibles selon les conditions suivantes et seulement après réception d'un RIB :

1. 100% des droits d'inscriptions si le cours n'est pas ouvert
2. sur demande écrite adressée à l'IFS dans le délai de 10 jours en cas de cours extensifs et de 2 jours en cas de cours intensifs à compter du début des cours uniquement si : l'état de santé du participant le demande (il est nécessaire de présenter un justificatif de médecin) ; le participant a changé d'emploi et a déménagé dans une autre ville.

Les frais administratifs à la hauteur de 6 € ne sont pas remboursés.

**f) Paiement des droits d'inscription par acompte**

Dans les cas exceptionnels les droits d'inscription peuvent être réglés en deux fois comme suit :

1. **le premier paiement (100 €)** se fera sur place le jour d'inscription
2. **le deuxième paiement (somme restant due)** se fera dans les 30 jours suivis le début des cours

L'IFS charge 15 euros pour ce type de paiement qui seront ajoutés au deuxième versement.

*En m'inscrivant au cours, je certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription à un cours de l'Institut français et j'approuve leur acceptation. J'accepte également le traitement de mes données personnelles mentionnées dans ce formulaire d'inscription et fournies conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen sur la protection des données personnelles à l'usage exclusif de l'IFS, conformément à la loi n ° 18/2018 Z.z. sur la protection des données personnelles.*